



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 10222

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés rencontrées dans son département quant à l'accès aux soins. En effet, le nombre de médecins en France et leur répartition inégale sur le territoire posent un problème. Cela a donc une incidence sur la couverture sanitaire du territoire français. Dans les Ardennes, la densité médicale est de 127 généralistes et 88 spécialistes pour 100 000 habitants, on est loin des taux moyens pour la France : 166 et 154 respectivement, et encore plus loin des taux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont la densité de spécialistes est presque deux fois supérieur à la moyenne nationale. Dans les Ardennes, cette pénurie se traduit par un délai de six à sept mois avant l'obtention d'un rendez-vous. Peut-être faudrait-il, afin de remédier à cette inégale répartition, faire appel à des mesures libérales incitatives dans les régions sous-médicalisées, ou peut-être envisager un système similaire à celui des officines de pharmacie, c'est-à-dire une interdiction d'installation au-delà d'une certaine densité. En conséquence de quoi elle lui demande quelles mesures il compte prendre afin de pallier ce problème de démographie médicale.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé prévue à l'horizon 2020, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier une mission consacrée à la « démographie des professions de santé » sous la présidence du doyen de la faculté de médecine de Marseille, le professeur Yvon Berland. Le rapport qui en est issu, consultable sur le site du ministère de la santé www.santé.gouv.fr, comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au plus vite (parmi elles figurent la création d'un Observatoire de la démographie des professions de santé, comportant des antennes régionales, et un ensemble de mesures visant à maintenir une offre de soins adaptée en zone rurale) et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10222

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 184

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3042